

Le Programme Bâtiments
Rapport annuel 2019





À l'aide du Programme Bâtiments, la Confédération et les cantons entendent réduire considérablement la consommation énergétique dans le parc immobilier suisse et diminuer les émissions de CO₂.

En Suisse, les bâtiments sont responsables de 40% de la consommation d'énergie et d'environ un tiers des émissions de CO₂. Plus d'un million de maisons présentent une isolation insuffisante et nécessitent un assainissement énergétique d'urgence. Par ailleurs, deux tiers des bâtiments sont encore chauffés aux énergies fossiles ou à l'électricité directe.

Un assainissement peut avoir de grands effets: dans certains bâtiments, une meilleure isolation permet de réduire de plus de moitié les besoins en chaleur. Et le passage d'un chauffage fossile à des sources d'énergie renouvelable peut réduire les émissions de CO₂ à un seuil proche de zéro. C'est là qu'entre en jeu *Le Programme Bâtiments*.

En fonction du canton, ce programme soutient des mesures énergétiques telles que l'isolation de toitures et de façades, l'utilisation des rejets de chaleur, l'investissement dans les énergies

renouvelables ou encore les nouvelles constructions ou les constructions de remplacement conformes à Minergie-P(-A).

Depuis son lancement en 2010, *Le Programme Bâtiments* a fait ses preuves en tant qu'instrument efficace de la politique énergétique et climatique en Suisse: le parc immobilier suisse a ainsi pu réduire sa consommation annuelle d'énergie de 2,3 mia. de kilowattheures (kWh) et ses émissions annuelles de CO₂ de 0,6 mio. de tonnes (t). Chaque année compte: l'effet énergétique et l'effet CO₂ des mesures subventionnées se cumulent sur toute leur durée de vie pour atteindre près de 60 mia. kWh et presque 15 mio. t CO₂.

Les subventions versées en 2019 ont atteint environ 265 mio. fr., soit près d'un quart de plus qu'en 2018. Les versements alloués à l'isolation thermique et aux rénovations du système ont fortement augmenté. Ces dernières ont toutefois entraîné un effet énergétique et un effet CO₂ plus faibles par franc subventionné, raison pour laquelle les mesures subventionnées ont permis d'économiser légèrement moins que l'année précédente: à savoir 5,4 mia. kWh et 1,2 mio. t CO₂ sur toute leur durée de vie.

Sommaire

→ Introduction	p. 3	→ Exemple pratique: maison individuelle	p. 8
→ Versements et projets subventionnés	p. 4	→ Exemple pratique: entreprise	p. 10
→ <i>Le Programme Bâtiments</i> en 2019 en chiffres	p. 5	→ Impact économique	p. 12
→ Effet énergétique et effet CO ₂	p. 6	→ Évaluation par canton	p. 14

Introduction

Un instrument efficace de la politique énergétique et climatique suisse

Le Programme Bâtiments initié par la Confédération et les cantons est un instrument central de la politique énergétique et climatique suisse. Depuis 2010, Le Programme Bâtiments octroie des subventions pour les mesures suivantes:

- **isolation thermique** de bâtiments existants;
- mise en place d'**installations techniques du bâtiment**: systèmes de chauffage alimentés par les énergies renouvelables (pompes à chaleur, chauffages au bois, capteurs solaires), mais également installations de ventilation avec récupération de chaleur;
- **rénovations du système**, c.-à-d. assainissements énergétiques complets du bâtiment (p. ex. assainissements Minergie) et assainissements énergétiques en grandes étapes lors desquelles la maison est revalorisée du point de vue énergétique en tant que système global à l'aide de mesures concernant l'enveloppe du bâtiment et les installations techniques du bâtiment (amélioration de la classe CECB);
- construction et extension d'installations prévues pour l'**approvisionnement en chaleur centralisé d'un ensemble de bâtiments** grâce à la chaleur produite à partir d'énergies renouvelables ou de rejets thermiques (centrales thermiques et réseaux de chaleur et d'nergie);
- **nouvelles constructions** hautement efficaces.

Depuis 2018, des contributions sont également octroyées par le biais du Programme Bâtiments pour des **mesures indirectes** dans les domaines suivants: assurance qualité, conseil, information, manifestation, formation de base et perfectionnement.

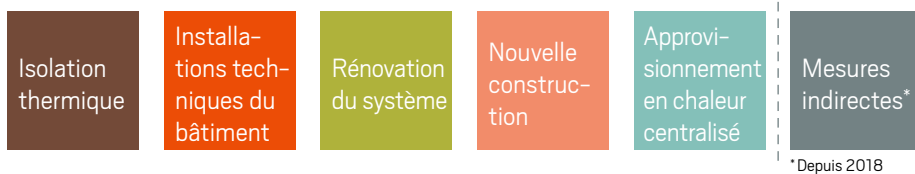
Mise en œuvre dans les cantons

Le Programme Bâtiments est mis en œuvre conformément au Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa 2015). Les cantons adaptent leur offre de subventions en fonction de leurs objectifs et conditions-cadres. Ainsi, certains cantons n'encouragent pas l'ensemble des mesures du Programme Bâtiments, tandis que d'autres soutiennent des projets supplémentaires en complément au Programme Bâtiments.

Financement et bases légales

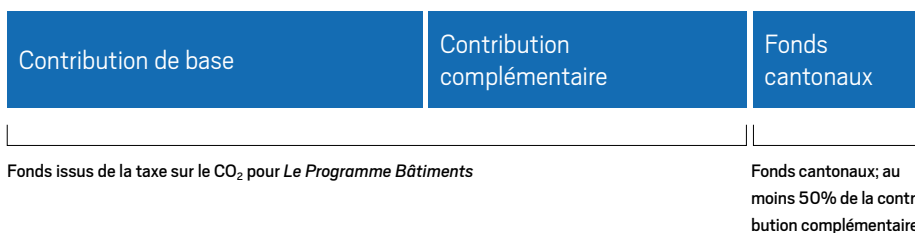
Le programme est financé, d'une part, par les fonds issus de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ et, d'autre part, par des crédits cantonaux que les cantons tirent de leur propre budget ou – plus rarement – de leurs propres taxes énergétiques. Conformément à l'article 34 de la loi sur le CO₂, un tiers des recettes issues de la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles, mais tout au plus 450 millions de francs par année, est affecté au financement de mesures de réduction à long terme des émissions de CO₂ des bâtiments selon les articles 47, 48 et 50 de la loi sur l'énergie. Deux tiers des recettes sont redistribuées à la population (par l'intermédiaire des assureurs maladie) et aux milieux économiques (par l'intermédiaire des caisses de compensation AVS), au même titre que le solde annuel du Programme Bâtiments. Le montant des fonds disponibles pour Le Programme Bâtiments dépend du montant de la taxe, qui s'est élevée en 2019 à 96 francs par tonne de CO₂.

Fig. 1: Mesures



Le Programme Bâtiments comprend six domaines de mesures pour lesquels les cantons peuvent proposer des subventions.

Financement



Pour le financement, les cantons reçoivent chaque année une contribution de base provenant des fonds issus de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂. Cette contribution, qui correspond à 30% des fonds disponibles, est distribuée par la Confédération aux cantons sur la base du nombre d'habitants. De plus, pour chaque franc subventionné supplémentaire qu'ils financent eux-mêmes, les cantons reçoivent tout au plus 2 francs de contribution complémentaire issue de la taxe sur le CO₂ (art. 34 de la loi sur le CO₂).

Versements et projets subventionnés

Subventions allouées pour l'essentiel à des projets liés à l'isolation thermique et aux installations techniques du bâtiment

Depuis 2010, les subventions versées dans le cadre du Programme Bâtiments atteignent à peine 2 mia. fr. En 2019, elles se sont élevées à environ 265 mio. fr., soit un quart de plus qu'en 2018. Comme les années précédentes, la majeure partie de ces versements a concerné l'isolation thermique d'éléments de construction individuels. En 2019, c'est la première fois qu'un plus grand nombre de contributions ont été allouées aux rénovations du système plutôt qu'aux installations techniques du bâtiment.

Isolation thermique (2019: 132.7 mio. fr.)

Le domaine de mesures le plus important comprend les subventions de projets d'isolation thermique versées par m² d'élément de construction. En 2019, il s'est agi principalement de l'isolation thermique de toits (1,4 mio. m²) et de façades (1 mio. m²) d'environ 8500 bâtiments. Les versements alloués à l'isolation thermique de plafonds de caves et de sol des combles (50 000 m²) ainsi qu'au remplacement de fenêtres (50 000 m²) ont continué de diminuer en 2018 (demandes antérieures à 2017; plus aucune demande de subvention autorisée dans ces cas-là depuis le 01.01.2017).

Installations techniques du bâtiment (2019: 37.7 mio. fr.)

En 2019, la majeure partie des versements alloués à ce domaine a servi à soutenir le remplacement de 4100 chauffages au mazout, au gaz ou à l'électricité, principalement par des pompes à chaleur. De plus, environ 10% des versements effectués dans ce domaine

en 2019 ont été investis dans plus de 710 installations de capteurs solaires pour la production de chaleur.

Rénovations du système (2019: 60 mio. fr.)

En 2019, les versements alloués aux rénovations du système ont concerné près de 1900 projets, dans lesquels l'enveloppe du bâtiment a bénéficié d'un assainissement énergétique complet ou en une seule étape de grande ampleur (souvent associé à un changement du système de chauffage). Dans le cadre de la rénovation du système subventionnée, près de deux tiers des bâtiments ont été équipés d'une pompe à chaleur, d'un chauffage au bois ou d'un raccordement à un réseau de chaleur.

Nouvelles constructions (2019: 13 mio. fr.)

En 2019, 260 nouvelles constructions hautement efficaces ont bénéficié de subventions du Programme Bâtiments. Parmi les 13 mio. fr. investis, environ 80% ont été versés à de nouvelles constructions conformes au label Minergie-P.

Approvisionnement en chaleur centralisé (2019: 11.6 mio. fr.)

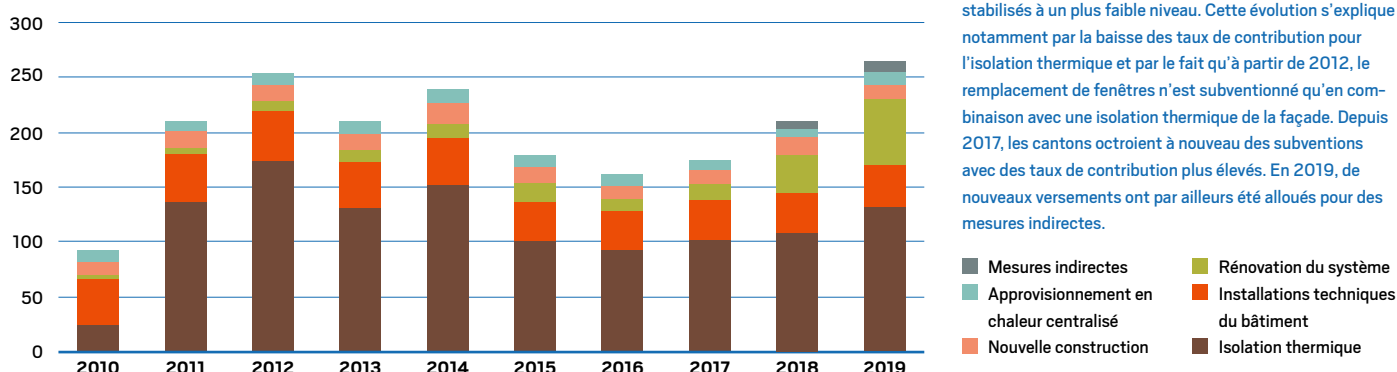
Ce domaine de mesures comprend les subventions destinées à des projets de chauffage à distance et de proximité, au sein desquels des centrales thermiques ainsi que des réseaux de chaleur et d'anergie sont développés.

Mesures indirectes (2019: 10 mio. fr.)

Depuis 2018, Le Programme Bâtiments soutient des mesures indirectes dans les domaines suivants: information et conseil, formation et perfectionnement ainsi qu'assurance qualité et optimisation de l'exploitation. Environ 60% des 10 mio. fr. versés en 2019 ont été alloués aux certificats énergétiques des bâtiments avec rapport de conseil (CECB Plus).

Fig. 2: Versements du Programme Bâtiments

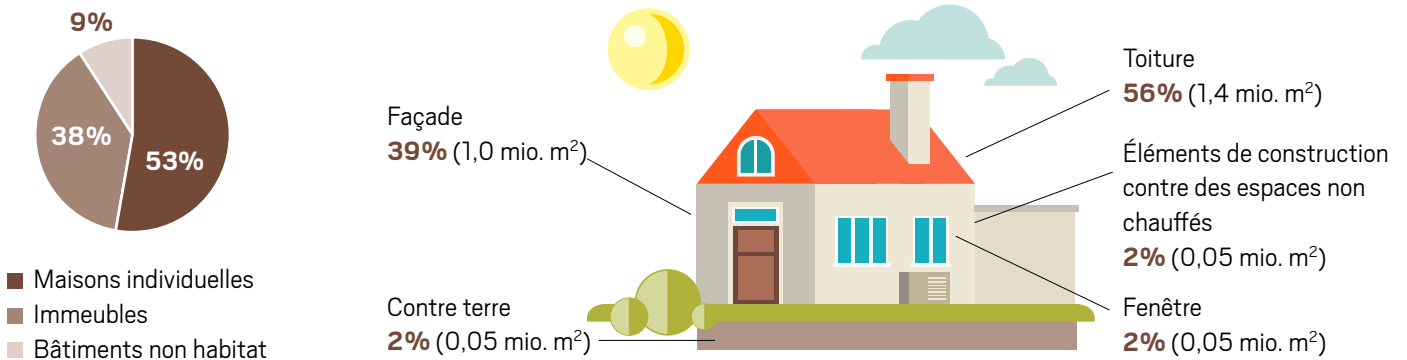
2010 à 2019, en mio. de francs



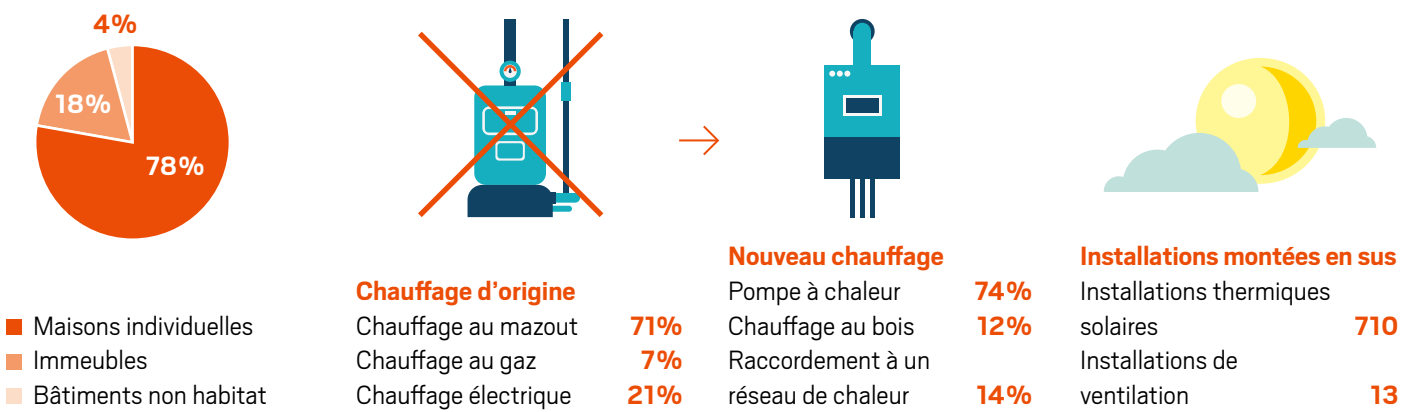
Au cours des premières années ayant suivi le lancement du programme, les versements alloués aux projets d'isolation thermique ont connu une forte progression par rapport aux autres domaines; ce n'est qu'à partir de 2015 qu'ils se sont stabilisés à un plus faible niveau. Cette évolution s'explique notamment par la baisse des taux de contribution pour l'isolation thermique et par le fait qu'à partir de 2012, le remplacement de fenêtres n'est subventionné qu'en combinaison avec une isolation thermique de la façade. Depuis 2017, les cantons octroient à nouveau des subventions avec des taux de contribution plus élevés. En 2019, de nouveaux versements ont par ailleurs été alloués pour des mesures indirectes.

Fig. 3: Le Programme Bâtiments en chiffres pour l'année 2019

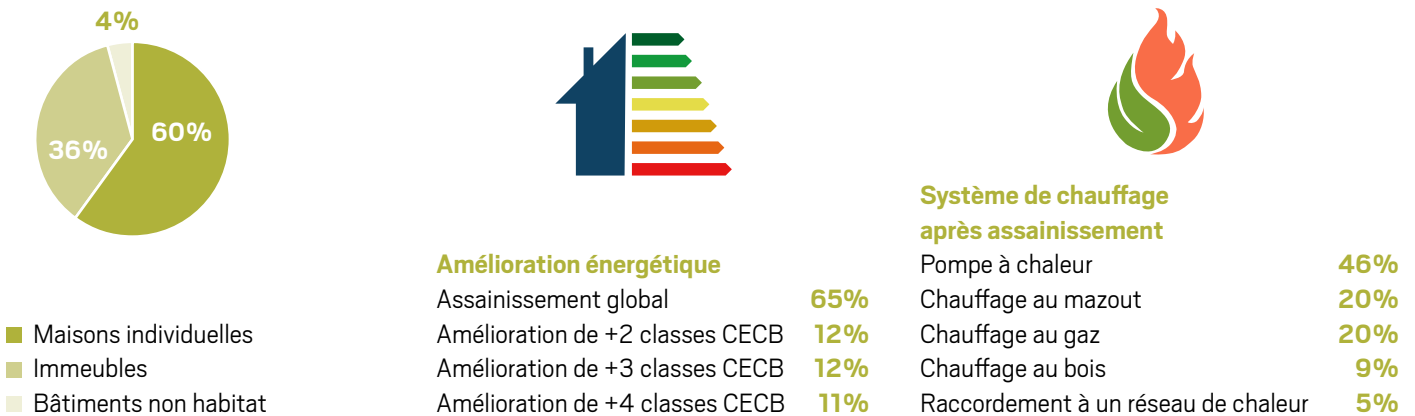
Isolation thermique: 8500 bâtiments isolés



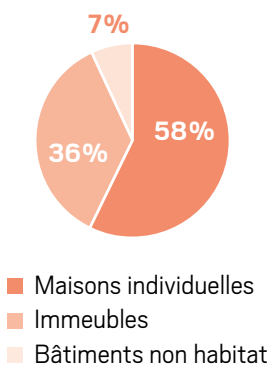
Installations techniques du bâtiment: 4100 chauffages remplacés et 710 installations solaires thermiques montées



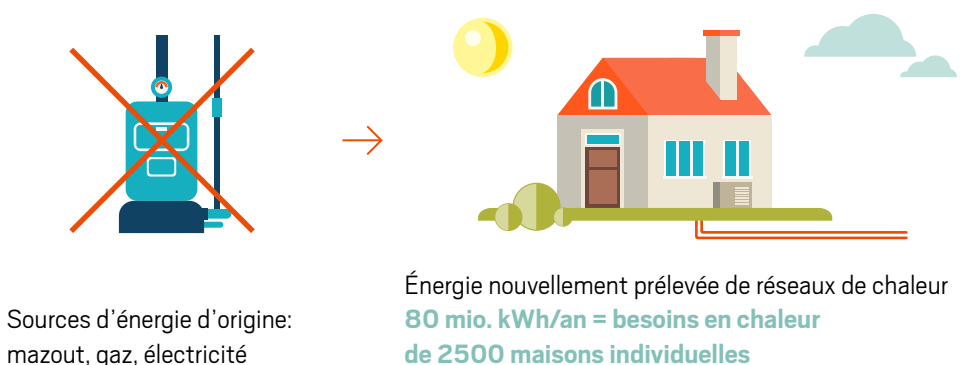
Rénovation du système: assainissement énergétique complet de 1900 bâtiments



Nouv. construct. Minergie-P: 260



Réseaux de chaleur: 80 mio. kWh/an de chaleur fossile ou électrique remplacée



Effet énergétique et effet CO₂

Les subventions apportent une contribution significative à la protection du climat

En 2019, Le Programme Bâtiments a permis des économies de l'ordre de 5,4 mia. kWh et 1,2 t CO₂. Proportionnellement aux subventions versées, les mesures les plus efficaces ont concerné les installations techniques du bâtiment et l'approvisionnement en chaleur centralisé.

Efficacité de l'ensemble du programme

Grâce au Programme Bâtiments, le parc immobilier suisse a réduit sa consommation énergétique de 2,3 mia. kWh par an et ses émissions de CO₂ de 0,6 mio. t par an entre 2010 et 2019. Les subventions versées en 2019 contribuent à cette baisse à hauteur de 200 mio. kWh et 51 000 t CO₂. L'effet durable atteindra près de 60 mia. kWh et environ 15 mio. t de CO₂ sur toute la durée de vie des mesures subventionnées (contribution de l'encouragement en 2019: 5,4 mia. kWh et 1,2 mio. t CO₂). Comparativement à 2018, cet impact est légèrement plus faible malgré des versements plus élevés, et ce pour trois raisons: premièrement, les taux de contribution actuels sont plus élevés qu'auparavant – notamment pour l'isolation thermique – afin de stimuler la demande. Deuxièmement, les versements alloués aux rénovations du système ont augmenté – et ces mesures présentent généralement un effet plus faible par franc subventionné (fig. 5). Et troisièmement, un plus grand nombre de contributions ont été allouées à des mesures indirectes par rapport à 2018 – pour ces mesures, les effets ne sont pas quantifiables.

Isolation thermique

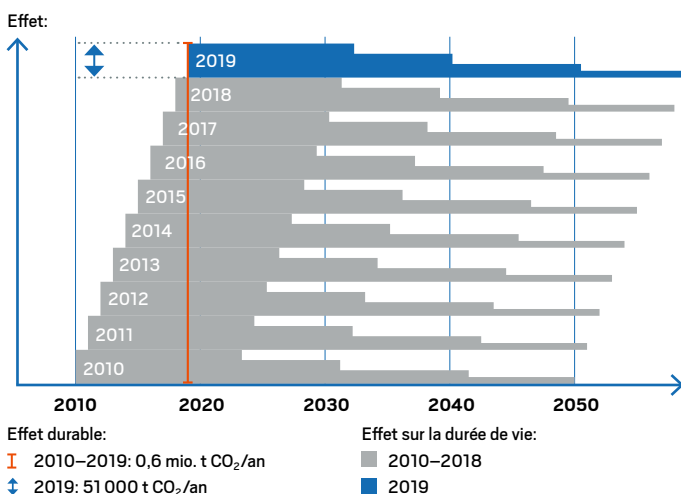
En 2019, près de la moitié de l'effet énergétique calculé sur toute la durée de vie était imputable au subventionnement de l'isolation thermique (fig. 5). La part rapportée à l'effet CO₂ est plus faible car premièrement, tous les bâtiments isolés ne sont pas chauffés aux énergies fossiles; deuxièmement, il faut partir du principe qu'au cours des prochaines décennies, une partie des chauffages au mazout sera remplacée par des systèmes alternatifs (l'isolation thermique subventionnée ne produit pas d'effet CO₂ dans une maison non chauffée aux énergies fossiles).

Installations techniques du bâtiment et approvisionnement en chaleur centralisé

En 2019, les mesures visant directement le remplacement des chauffages fossiles et électriques se sont montrées particulièrement efficaces, notamment en raison de l'effet atteint par franc subventionné, plus élevé pour les installations techniques du bâtiment et l'approvisionnement en chaleur centralisé que pour les autres domaines (fig. 5). Pour l'ensemble des mesures, les subventions du Programme Bâtiments correspondent à peu près à la part d'investissements supplémentaires qu'un maître d'ouvrage devrait engager en comparaison avec une simple mesure de remise en état. S'agissant de l'effet énergétique et de l'effet CO₂, les investissements supplémentaires requis sont nettement moins élevés lors du remplacement de chauffages fossiles (domaine Installations techniques du bâtiment) et de l'approvisionnement en chaleur centralisé que pour les autres

Fig. 4: «Effet durable» vs «effet sur la durée de vie»

L'effet du Programme Bâtiments perdure jusqu'à ce que les éléments de construction et les installations subventionnés arrivent au terme de leur durée de vie.



Depuis 2017, l'effet énergétique et l'effet CO₂ du Programme Bâtiments sont calculés sur la base du Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa 2015). Fondé sur les connaissances les plus récentes, le ModEnHa 2015 remplace le ModEnHa 2009 auparavant en vigueur. Est prise en considération l'économie d'énergie et de CO₂ que la mesure subventionnée, par exemple une isolation thermique de la façade, apporte par rapport à une mesure non énergétique comme la peinture de la façade. Les économies sont nettement supérieures à l'effet exposé ici, qui est directement imputable au Programme Bâtiments. En effet, une partie des maîtres d'ouvrage aurait également mis en œuvre certaines mesures énergétiques sans subvention (effet d'aubaine). L'effet du Programme Bâtiments représenté correspond aux économies d'énergie et de CO₂ des projets subventionnés, après déduction de tels effets d'aubaine.

Pour garantir une comparaison possible en remontant jusqu'en 2010 (fig. 6 et 7), l'effet du Programme Bâtiments de 2010 à 2016 a également été évalué et illustré avec les modèles correspondant au ModEnHa 2015. En comparaison avec les premiers rapports relatifs au Programme Bâtiments (années d'exercice 2010 à 2016), qui s'appuyaient sur le ModEnHa 2009, l'effet représenté ici pour les années 2010 à 2016 est par conséquent réduit de moitié.

mesures d'encouragement (domaines Isolation thermique, Rénovation du système, Nouvelles constructions).

Nouvelles constructions et rénovations du système

Selon le ModEnHa, les nouvelles constructions et les rénovations du système présentent les plus faibles effet énergétique et effet CO₂ par franc subventionné, car les nouvelles constructions ne sont souvent plus chauffées au moyen d'énergies fossiles et sont pourvues d'une bonne isolation thermique en raison des exigences légales. S'agissant des rénovations du système, l'effet de mesures qui ne sont plus soutenues depuis le ModEnHa 2015 est déduit

(correction forfaitaire). Par ailleurs, de nombreux cantons octroient un bonus lorsqu'un maître d'ouvrage procède à un assainissement global de son bien immobilier avec des mesures d'encouragement individuelles.¹

¹ Bien que les bonus fassent partie de la catégorie «Rénovation du système», aucun effet supplémentaire n'est pris en compte car celui-ci est déjà inclus dans les mesures individuelles subventionnées (domaines Isolation thermique et Installations techniques du bâtiment). Le résultat s'en trouve faussé, car l'une des principales recommandations de la politique énergétique et climatique a toujours été de planifier une rénovation de bâtiment dans sa globalité et sur le long terme, et de penser au-delà des mesures énergétiques individuelles. Par conséquent, les rénovations du système continuent de faire partie du ModEnHa et du Programme Bâtiments.

Fig. 5: Effet énergétique et effet CO₂ du Programme Bâtiments en 2019

	Effet énergétique		Effet CO ₂			
	mio. kWh		kWh/fr. de subvention versée	1000 t CO ₂		kg CO ₂ /fr. de subvention versée
Isolation thermique	2600	49%	20	430	35%	3,3
Installations techniques du bâtiment	1500	27%	39	460	37%	12
Rénovation du système	440	8%	7,4	120	10%	2,0
Nouvelle construction	130	2%	10	27	2%	2,1
Approvisionnement en chaleur centralisé	710	13%	61	200	16%	17
Total	5400	100%	20	1200	100%	4,7

Fig. 6: Effet CO₂ sur toute la durée de vie

Par année d'exercice, depuis le début du Programme Bâtiments en 1000 t CO₂

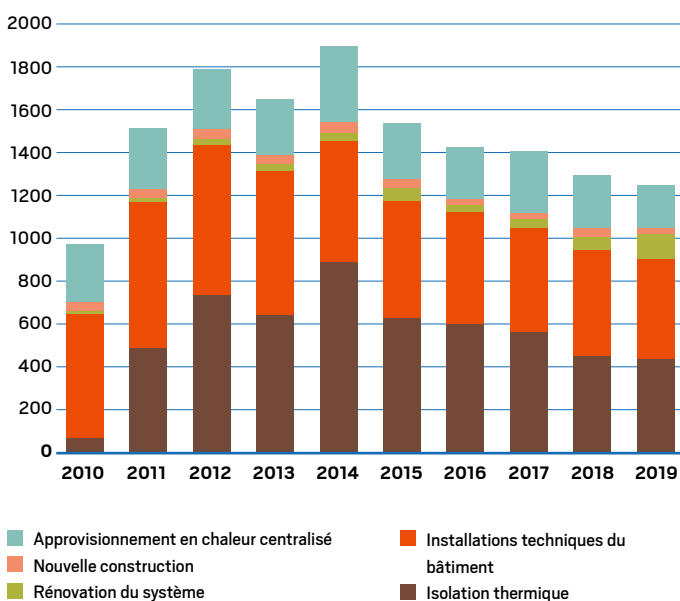
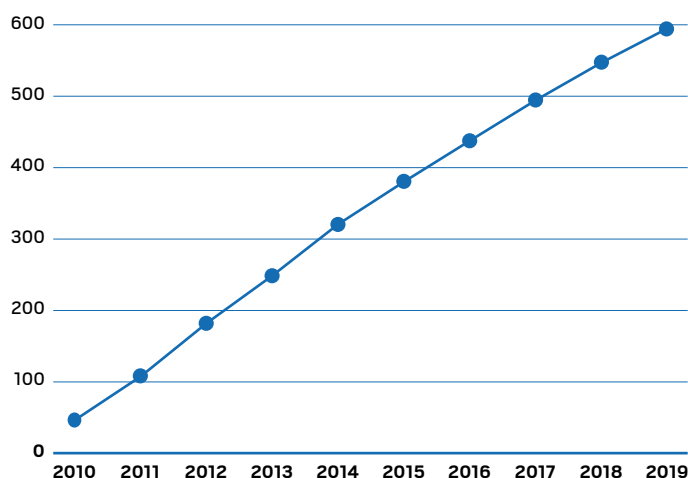


Fig. 7: Effet CO₂ par an

En 1000 t CO₂ par an



À titre de comparaison: selon l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre, les émissions annuelles de CO₂ du parc immobilier suisse ont reculé d'environ 5,7 millions de tonnes de CO₂ entre 1990 et 2018. Avec un effet durable de 0,6 million de tonnes de CO₂, Le Programme Bâtiments revêt une grande importance dans la palette d'instruments disponibles en matière de politique énergétique et climatique.

Exemple pratique: maison individuelle

Notre maison est équipée pour l'avenir



La famille Ignat a opté pour un assainissement énergétique en plusieurs étapes. Leur nouvelle maison située dans le canton d'Argovie doit progressivement devenir neutre sur le plan climatique.

La famille Ignat se sent bien dans sa nouvelle maison. Une période intense de planification, de calculs et d'assainissement a précédé ce déménagement dans le canton d'Argovie. Pourtant, l'assainissement énergétique de ce bien immobilier des années 60 n'est pas encore tout à fait terminé. Pour des raisons budgétaires, Irina et Ciprian Ignat ont opté pour un assainissement étape par étape: «Nous souhaitons économiser le plus d'énergie possible sur le long terme et vivre confortablement.» La maison devrait être modernisée à l'intérieur et à l'extérieur.

Assainir en plusieurs étapes

En permettant de répartir les coûts d'investissement sur plusieurs années, une telle démarche offre précisément un intérêt pour les anciens bâtiments dont les besoins d'assainissement sont importants. C'est également le cas chez la famille Ignat. Avant leur emménagement, la partie supérieure de la façade et le toit avaient été isolés en plus de la cuisine et de la salle de bain. «Cela permet déjà d'économiser beaucoup d'énergie car les déperditions de chaleurs



Scanner le code QR et visionner le reportage vidéo.

les plus importantes viennent du haut», explique Dominik Felber, le chef de chantier. De plus, les Ignat ont décidé de surélever le toit pour créer plus d'espace et apporter davantage de lumière. Les prochaines étapes consisteront à isoler la partie inférieure de l'enveloppe du bâtiment et à remplacer le chauffage au mazout par une pompe à chaleur. La stratégie d'assainissement s'appuie sur le CECB Plus. Cela permet aux maîtres d'ouvrage d'éviter les mauvais investissements ou les investissements à double.

«Nous souhaitons économiser le plus d'énergie possible sur le long terme.»

Une bonne planification avec le CECB Plus

Avec le recul, Irina Ignat est contente d'avoir entrepris les travaux d'assainissement dès le début. Les anciennes conduites ont déjà été remplacées et un chauffage au sol a été installé. «Notre maison est maintenant parfaitement équipée pour l'avenir», affirme-t-elle ravie. Les travaux qui ne sont pas encore terminés sur la façade et l'installation d'une pompe à chaleur n'affecteront guère la zone d'habitation. En transformant sa propre maison et en y emménageant, la famille Ignat a réalisé un rêve pour lequel elle s'est activement investie: «Nous sommes fiers d'avoir réussi à faire autant nous-mêmes.»



Un conseil approprié mène à un assainissement réussi.



La maison située à Gränichen (AG) a bien été isolée et est parée pour l'avenir.

Exemple pratique: entreprise

Les enveloppes du bâtiment efficaces ont de l'avenir



Karl Streule, maître couvreur originaire de Suisse orientale et pionnier en matière d'énergie, voit dans les assainissements énergétiques un énorme potentiel pour sa branche.

«Les chauffages au mazout et au gaz n'ont pas d'avenir»: Karl Streule a rapidement constaté que les bâtiments jouent un rôle majeur en faveur du climat et du tournant énergétique. Là où d'autres ne se seraient probablement pas aventurés, cet entrepreneur dynamique a repéré un énorme potentiel pour sa branche dans le domaine des assainissements énergétiques d'enveloppes de bâtiments. Il s'est lancé avec sa propre entreprise Streule + Alder AG.

Économiser de l'énergie, puis en produire

Dans son travail, Karl Streule accorde beaucoup d'importance à la qualité et à un conseil approprié. «Il est essentiel de pouvoir montrer au client pourquoi il est intéressant d'économiser dans un premier temps de l'énergie et d'en produire ensuite soi-même». En ce qui concerne la résidence pour personnes âgées – encore en construction lors de notre visite – le label Minergie et l'installation photovoltaïque s'avèrent déjà rentables au bout de huit



Vous trouverez plus d'exemples pratiques et des informations supplémentaires sur notre site web: www.leprogrammebatiments.ch

ans. Cet argument a convaincu les maîtres d'ouvrage et la nouvelle construction produira plus d'énergie qu'elle n'en nécessite.

Des solutions pour les bâtiments protégés au titre de monuments historiques

L'enjeu de l'énergie ne concerne pas uniquement les nouvelles constructions ou les assainissements complets. Karl Streule s'est longuement penché sur la question d'un assainissement en douceur de bâtiments protégés au titre de monuments historiques en faisant appel aux technologies modernes. Les vieilles maisons d'Appenzell lui tiennent particulièrement à cœur. Il a trouvé des solutions pour isoler les façades en bardeaux à caractère historique sans que l'amélioration de l'efficacité énergétique ne soit visible de l'extérieur. Karl Streule a obtenu des subventions du Programme Bâtiments pour mettre en œuvre ces solutions.

«Les chauffages au mazout et au gaz n'ont pas d'avenir.»

Construire en misant sur le savoir-faire et la confiance

Karl Streule est convaincu que des concepts innovants sont indispensables pour avancer. Le savoir-faire qu'il a acquis au fil des années l'aide à développer une solution sur mesure pour chaque bâtiment. Il accorde également de l'importance à la formation et au perfectionnement de ses quelque 40 collaborateurs, afin que ceux-ci puissent fournir aux clients un conseil de la plus haute qualité. Les clients le remercient par leur confiance – le plus grand capital de son entreprise. «Mon entreprise et moi-même avons absolument besoin de vous pour contribuer à préparer le secteur de l'immobilier pour l'avenir énergétique», déclare Karl Streule.



Des modules photovoltaïques sont installés sur le toit de la résidence pour personnes âgées afin d'alimenter le bâtiment en énergie solaire.



La résidence pour personnes âgées est isolée selon le label Minergie.



De la cellulose est pulsée derrière la façade en bardeaux d'une maison d'Appenzell protégée au titre de monument historique. Cet assainissement a bénéficié du soutien du Programme Bâtiments.

Retombées économiques

Impact positif sur l'emploi et la création de valeur ajoutée

Si l'on tient compte des répercussions constantes induites par les années antérieures, *Le Programme Bâtiments* a généré en 2019 des retombées économiques positives avec tout juste 2100 équivalents plein temps et environ 82 mio. de francs sous forme de création de valeur dans le pays.

Impact des investissements supplémentaires induits

En 2019, *Le Programme Bâtiments* a généré des investissements supplémentaires de l'ordre de 375 mio. de francs dans le domaine de l'énergie (fig. 8). Ces investissements supplémentaires entraînent des effets positifs sur la valeur ajoutée et sur l'emploi – en lien direct ou indirect avec les projets subventionnés – dans tous les secteurs. Principalement dans l'industrie suisse de la construction, mais également chez ses fournisseurs nationaux ainsi que chez l'ensemble des producteurs nationaux de matériaux de construction, de composants de chauffage et de capteurs solaires. Les effets négatifs résultent du fait que les fonds attribués au financement des investissements supplémentaires induits sont revenus à d'autres secteurs que ceux de l'économie suisse. Les investissements supplémentaires nets induits par *Le Programme Bâtiments* en 2019 sont à mettre en lien avec des retombées économiques positives sur l'emploi avec +1000 équivalents plein temps et sur la création de valeur nationale pour près de 14 mio. de francs (fig. 9 et 10, effets sur l'emploi et la création de valeur ajoutée, zones en gris).

Effet persistant des modifications induites en ce qui concerne les besoins en énergie

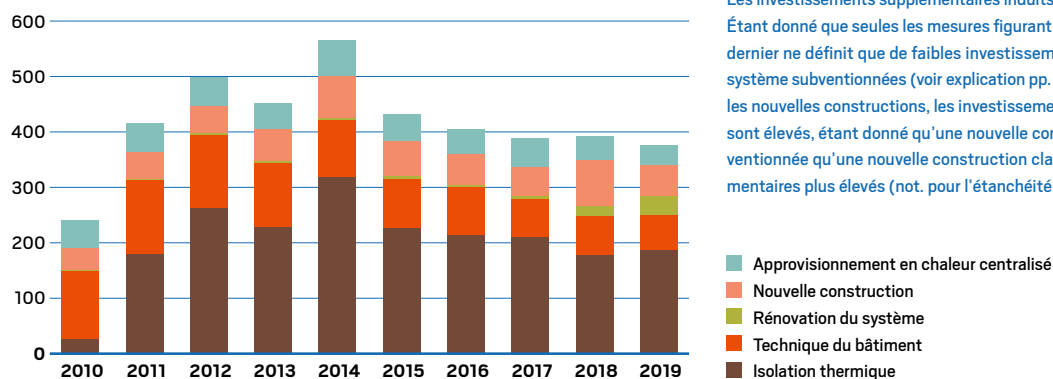
Les économies d'énergie profitent à l'économie suisse. En effet, les dépenses énergétiques en baisse génèrent des fonds plus importants mis à disposition des entreprises et des ménages

privés. Dans le même temps, les économies d'énergie réduisent la création de valeur dans les secteurs en prise directe avec la production, le négoce ou la distribution d'énergie. Si l'on tient compte des répercussions persistantes des années antérieures, l'année 2019 affiche des effets nets de l'ordre d'environ +1100 équivalents plein temps et plus de 68 mio. de francs en termes de création de valeur nationale (fig. 9 et 10, effets sur l'emploi et la création de valeur ajoutée, zones en bleu). Il est à noter que ces effets se poursuivent sur plusieurs années – et que leur étendue dépend de la manière dont évolue la structure économique suisse – car les économies d'énergie induites par *Le Programme Bâtiments* se poursuivent également bien au-delà de la date de mise en œuvre des mesures.

Bilan positif pour l'économie suisse

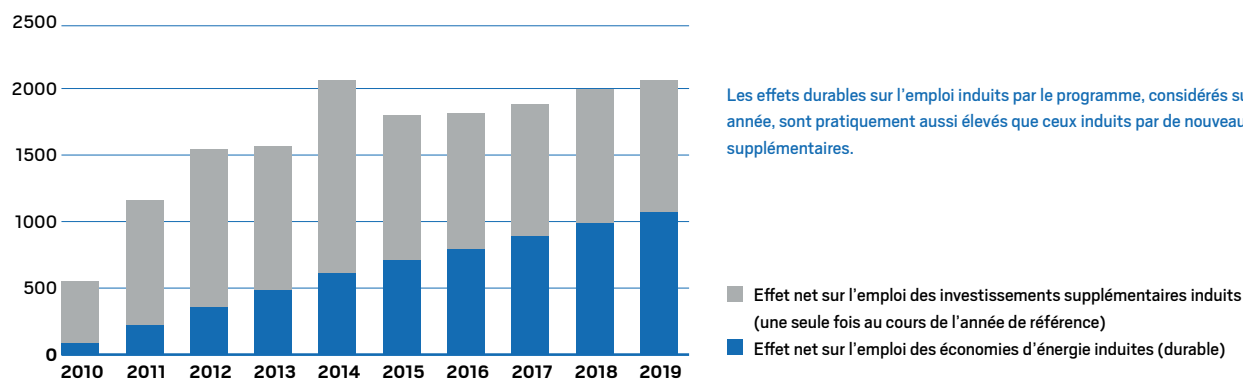
S'agissant de l'évaluation, il convient de noter que *Le Programme Bâtiments* est principalement motivé par la politique énergétique et climatique. Le programme contribue substantiellement à satisfaire cet objectif principal (effet énergétique et effet CO₂, pp. 6–7). L'analyse économique révèle en outre que *Le Programme Bâtiments* ne peut être dissocié des effets positifs prédominants sur la valeur ajoutée en Suisse ainsi que sur l'emploi. Ces effets reposent pour l'essentiel sur le fait de remplacer dans la chaîne de création de valeur les énergies importées (mazout, gaz naturel) par des agents énergétiques ayant une part nationale extrêmement élevée. En outre, le programme présente d'autres effets économiques positifs qui n'ont pas été quantifiés. *Le Programme Bâtiments* permet de réduire la dépendance de l'économie nationale à l'égard des importations d'énergie et, partant, d'accroître la sécurité de l'approvisionnement. Il aide à lutter contre la pollution de l'air en Suisse et, par conséquent, à réduire les coûts de la santé dans le pays, et donne lieu à une réduction des coûts climatiques externes. Enfin, *Le Programme Bâtiments* soutient le changement structurel en renforçant la capacité d'innovation et la compétitivité de l'économie suisse.

Fig. 8: Investissements supplémentaires induits
Par année de référence, en millions de francs



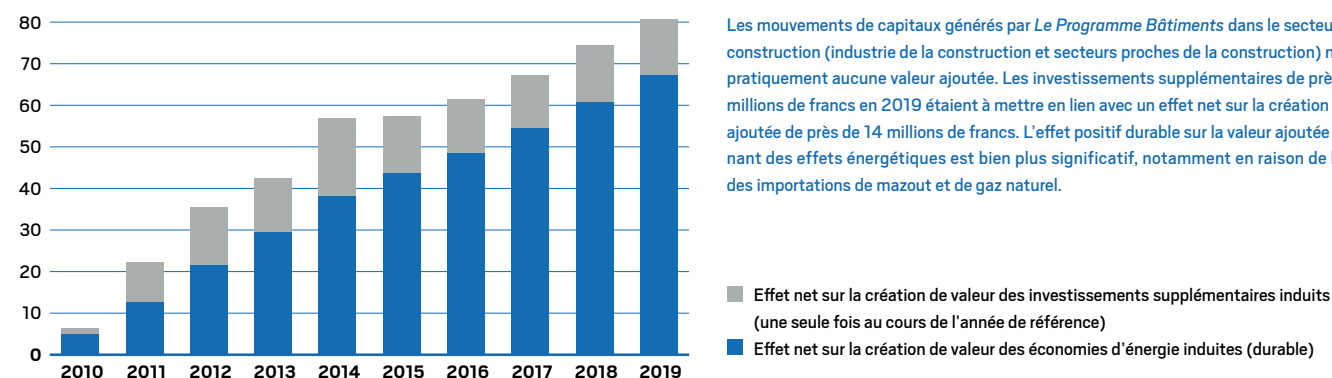
Les investissements supplémentaires induits ont été calculés sur la base du ModEnHa 2015. Étant donné que seules les mesures figurant dans le ModEnHa sont prises en compte, ce dernier ne définit que de faibles investissements supplémentaires pour les rénovations du système subventionnées (voir explication pp. 6–7). S'agissant des subventions portant sur les nouvelles constructions, les investissements supplémentaires définis dans le ModEnHa sont élevés, étant donné qu'une nouvelle construction Minergie-P, plus fortement subventionnée qu'une nouvelle construction classique, requiert des investissements supplémentaires plus élevés (not. pour l'étanchéité à l'air et les installations techniques).

Fig. 9: Effet net sur l'emploi
Par année de référence, en équivalents plein temps (EPT)



Les effets durables sur l'emploi induits par le programme, considérés sur une seule année, sont pratiquement aussi élevés que ceux induits par de nouveaux investissements supplémentaires.

Fig. 10: Effet net sur la création de valeur ajoutée
Par année de référence, en millions de francs



Les mouvements de capitaux générés par Le Programme Bâtiments dans le secteur de la construction (industrie de la construction et secteurs proches de la construction) ne créent pratiquement aucune valeur ajoutée. Les investissements supplémentaires de près de 375 millions de francs en 2019 étaient à mettre en lien avec un effet net sur la création de valeur ajoutée de près de 14 millions de francs. L'effet positif durable sur la valeur ajoutée provenant des effets énergétiques est bien plus significatif, notamment en raison de la baisse des importations de mazout et de gaz naturel.

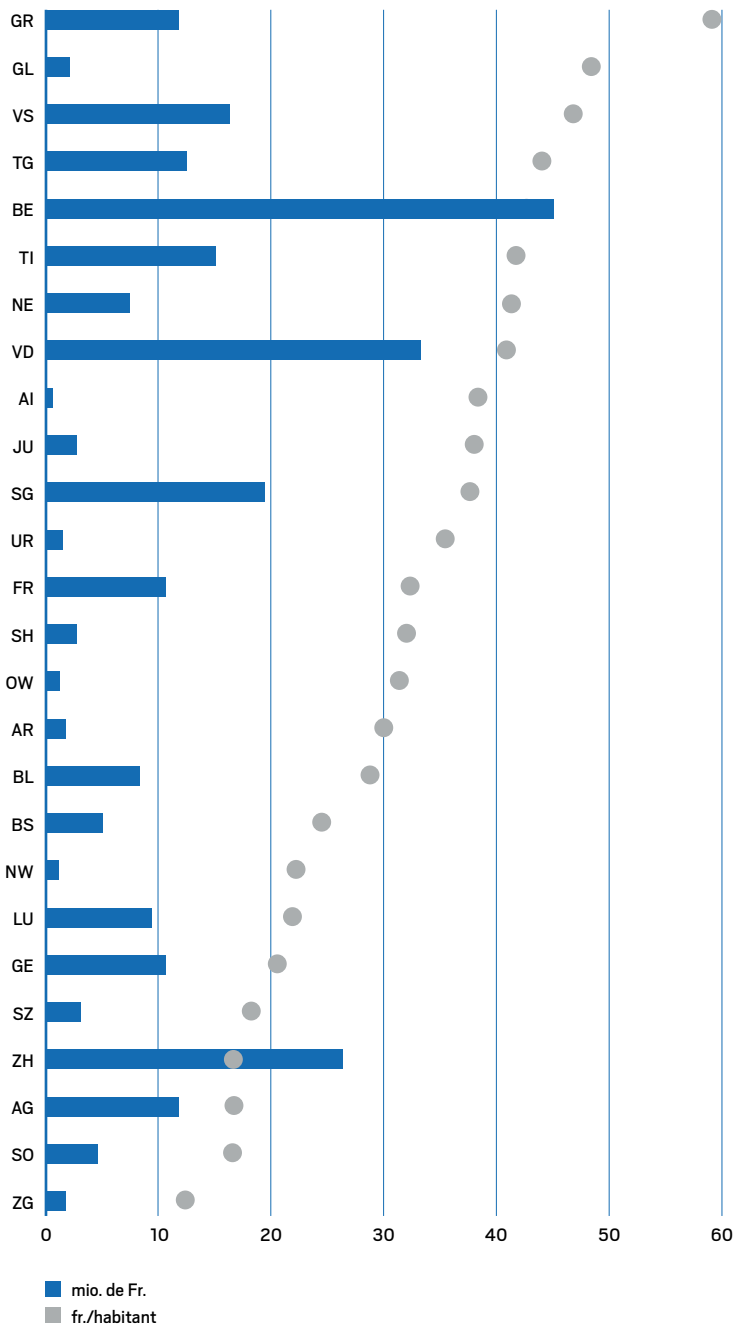
Evaluation par canton

Grandes disparités cantonales

Depuis 2017, les cantons sont pleinement responsables non seulement du subventionnement relatif à la modernisation énergétique de l'enveloppe des bâtiments, mais aussi du subventionnement en faveur des énergies renouvelables, des installations techniques

Fig. 11: Versements en 2019

Classement selon les versements par habitant

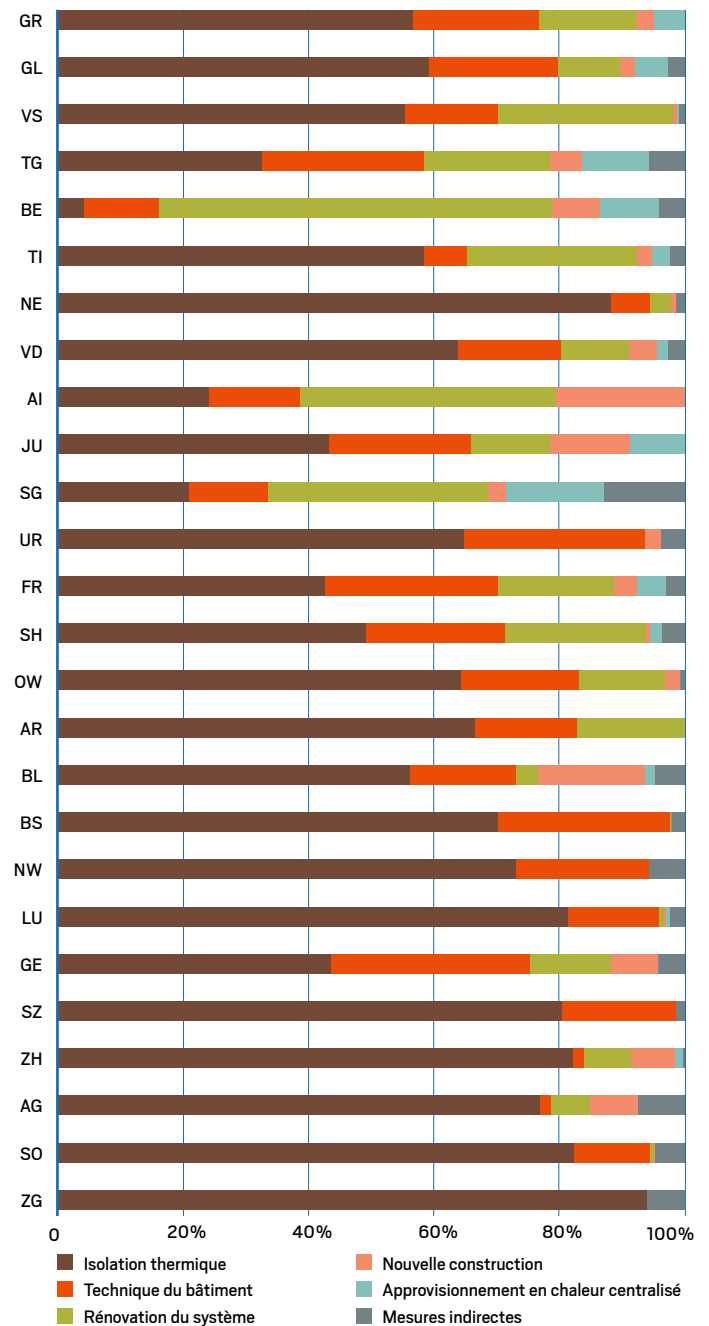


des bâtiments et de l'utilisation des rejets de chaleur. Les cantons peuvent ainsi adapter leurs programmes spécifiquement à leur région. Il est à noter que les versements ainsi que l'effet énergétique et l'effet CO₂ peuvent parfois présenter de fortes disparités

Fig. 12: Versements en 2019

Par domaine de mesures

Classement selon les versements par habitant



au niveau cantonal d'une année sur l'autre. La comparaison inter-cantonale est donc à interpréter avec prudence. De tels écarts sont le plus souvent induits par les fluctuations de la demande et sont peu influençables par la politique cantonale. Si un vaste

projet de réseau de chauffage au bois voit le jour dans un canton, les effets énergétique et CO₂ s'envoleront durant l'année du versement, avant de redescendre l'année suivante. Cela ne fournit pas d'information quant à la qualité du programme cantonal.

Fig. 13: Effet CO₂ en 2019

Sur la durée de vie des mesures, classement selon l'effet CO₂ par habitant

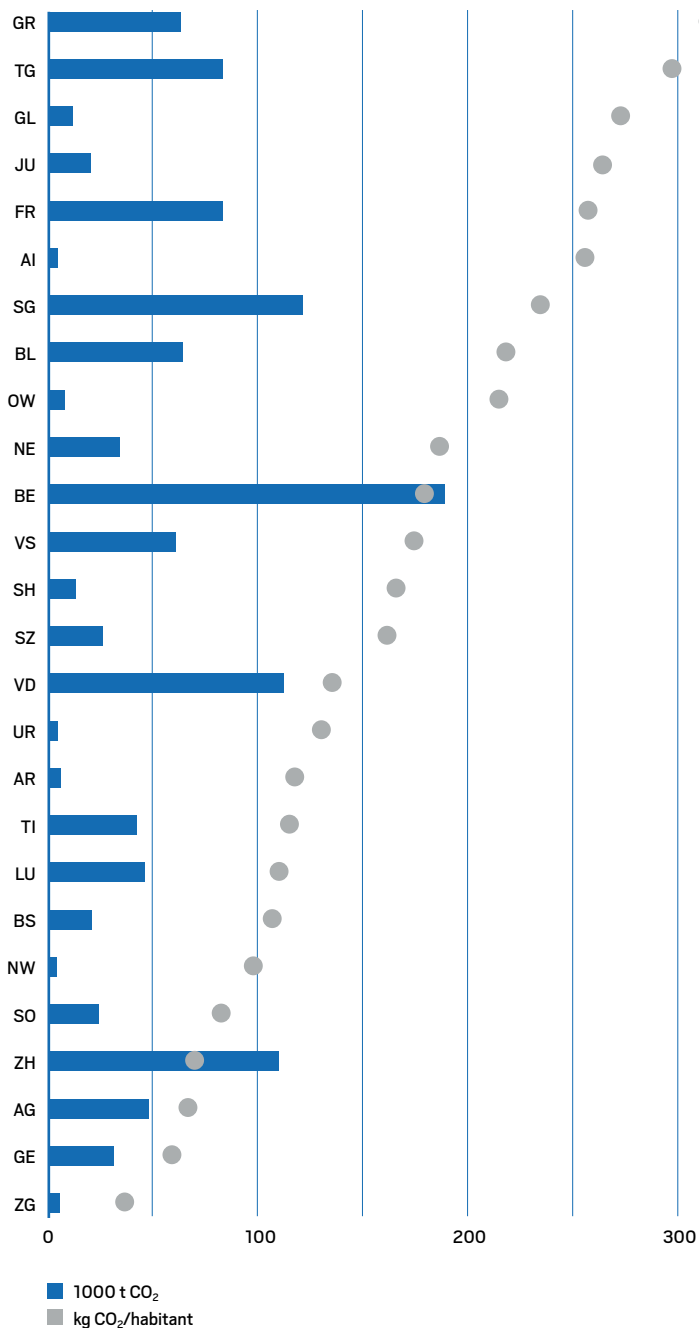
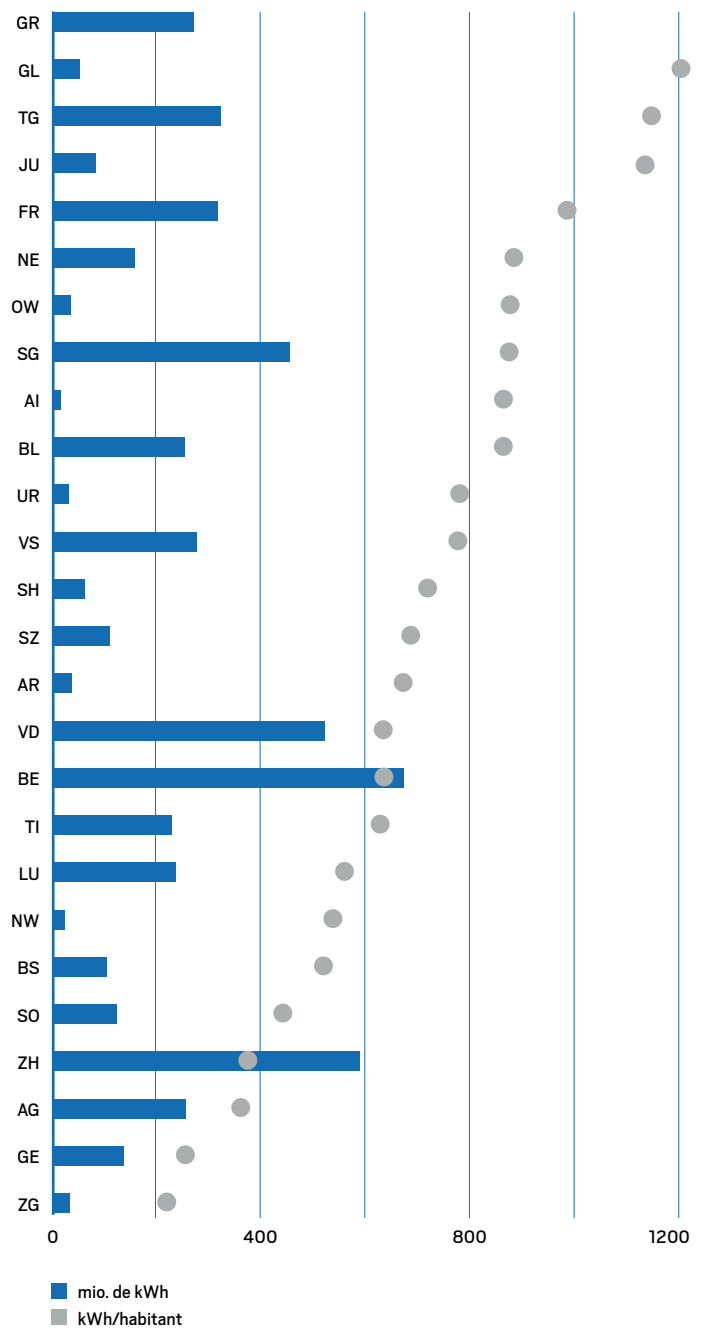


Fig. 14: Effet énergétique en 2019

Sur la durée de vie des mesures, classement selon l'effet énergétique par habitant



Impressum

Rapport annuel 2019 du Programme Bâtiments

Mandant

Office fédéral de l'énergie OFEN

Rédaction et mise en page

Wirz Brand Relations AG

Texte, révision spécialisée

INFRAS AG

Traduction

ACTA Conseils Sàrl

Photographies

fluxif gmbh (Gerry Nitsch)

Informations complémentaires

info@leprogrammebatiments.ch

www.leprogrammebatiments.ch

Le rapport annuel paraît en allemand,
en français, en italien.



Plus d'informations sur *Le Programme Bâtiments*, un recueil de tableaux avec statistiques détaillées et autres exemples concrets se trouvent sur www.leprogrammebatiments.ch